

# DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180322-2018\_D15\_Provis-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 22 mars 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_15</b>
<b>Date de convocation : 15 mars 2018</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2018



Objet :

## Approbation de la provision pour risques et charges

Par la suite d'une convocation en date du 15 mars 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie d'Arvieux, le 22 mars 2018 à 17 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président :** Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance :** Valérie GARCIN-EYMEOUD

**Région :** Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé et pouvoir à Valérie GARCIN-EYMEOUD (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois Queyras :** Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé ; Dominique BUCCI-ALBERTO, Conseillère communautaire, suppléante, présente (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès :** Jacques BONNARDEL, Maire, présent ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL
- **Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, excusé ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac :** Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente
- **Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, présent ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, présent
- **Eyglis :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent
- **Guillestre :** Bernard LETERRIER, Maire, présent
- **Molines-en-Queyras :** Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent
- **Ristolas :** Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente
- **Saint-Véran :** Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

**Vu :**

- L'article L2311-5 du CGCT ;
- La délibération du Comité syndical approuvant le Compte de gestion 2017 ;
- La délibération du Comité syndical approuvant le Compte administratif 2017 ;

**Considérant :**

- La nécessité de prévoir un budget pour les risques de 10 000 € eu égard aux contentieux si toutefois les parties adverses faisaient appel ainsi qu'un budget pour les charges de 20 000 € dues aux cotisations CNRACL

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 22 mars 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_15</b>
<b>Date de convocation : 15 mars 2018</b>

Objet :

**Approbation de la provision pour risques et charges**

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 22 mars 2018, après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24  
Nombre de suffrages : 30  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés : 24**  
Votes Contre : 0      Pour : 24  
Abstentions : 0

**Décide :**

- De constituer une provision pour risques et charges de 30 000 € au budget 2018

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

